

## Communiqué de presse

### Projet de Datacenter du Bourget : absence de concertation, santé et qualité de vie des familles impactées

Lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 6 octobre au 7 novembre - dont deux semaines de vacances scolaires - près de 300 contributions ont été déposées, quasi unanimement opposées au projet d'implantation d'un datacenter au Bourget. Mobilisés contre ce projet, les riverains se sont constitués en collectif et ont lancé une pétition qui rassemble fin novembre près de 18 000 signatures. Le préfet de Seine-Saint-Denis et le maire du Bourget ont été interpellés sur les conditions de l'information au public, faite volontairement à minima. Ils doivent entendre l'inquiétude et la vague de protestation que suscite le projet. D'autant que la MRAe (Mission Régionale de l'Autorité Environnementale) a souligné l'insuffisance d'étude d'impact environnemental et sur la santé au regard de la proximité immédiate d'habitations, d'équipements publics et d'un tissu urbain dense.

Contrairement à ce qui a été affirmé dans la presse, cette installation ne permettra pas d'alimenter un réseau de chaleur au moindre coût. Seule une petite partie de la chaleur dégagée serait récupérée et les infrastructures nécessaires à son utilisation seraient à la charge des contribuables. Dans son avis la MRAe démontre que le projet ne prévoit de récupérer que 12 Mégawatts/H de chaleur fatale sur les 75 Mégawatts/H consommés. Et uniquement d'octobre à avril soit 16% de la chaleur ré injectable. Le reste de l'année la chaleur produite par le datacenter serait relarguée dans l'air, participant à aggraver l'ilot de chaleur urbain en période estivale. Pire encore, la consommation d'énergie de ce méga datacenter est phénoménale (environ 2,5 fois la consommation annuelle de la ville) et pose la question du conflit d'usage en cas de tension sur cette ressource essentielle. Il faut ajouter la pollution de l'air, le bruit et les risques induits par le fonctionnement régulier des groupes électrogènes, du stockage de carburant, de la présence des batteries au lithium. Chaque groupe de refroidissement utiliserait 300kgs de fluide frigorifique contenant des polluants éternels. Le risque potentiel d'exposition des riverains aux ondes électromagnétiques mérirait aussi d'être étudié.

Ce projet d'implantation en zone urbaine dense, à proximité de la gare de triage, est tout simplement inacceptable. Il vient s'ajouter sur un petit périmètre aux trois gigantesques datacenters de La Courneuve et Dugny, soit un cumul de plus de 200 groupes électrogènes. Un 4ème datacenter sur un cercle de 3 kms de diamètre est tout simplement INCONCEVABLE.

L'actuelle mobilisation est l'expression du profond malaise ressenti par les habitants dont la qualité de vie, la santé, l'environnement sont sacrifiés pour servir des intérêts privés internationaux, avec très peu d'emplois créés et aucune réponse aux besoins des habitants du territoire. Le 93 est un territoire sacrifié : l'hyper concentration de datacenters en Seine Saint Denis doit s'arrêter !

Comme exprimé dans plusieurs contributions, les géants du numérique n'ont pas à dicter leur loi. Il y a une urgente nécessité d'évaluer les besoins et la pertinence des projets pour réévaluer les politiques d'aménagement du territoire au service de l'intérêt général et respectueuses d'un vrai développement social, économique et environnemental durable.

Le Collectif contre le datacenter du Bourget et le MNLE-93 Nord Est Parisien appellent les habitants à amplifier leur mobilisation pour stopper ce projet, obtenir un moratoire pour l'implantation de tout nouvel équipement de ce type en Seine-Saint-Denis et pour l'ouverture d'un débat public sur les équipements nécessaires en matière de stockage et de maîtrise des données numériques stratégiques pour le territoire national.

Le Bourget le 27 novembre 2025